

résultant de la guerre exigerait des mesures spéciales pour sauvegarder la stabilité économique. Il ajouta toutefois qu'en vue de faciliter le passage de la production de guerre à celle du temps de paix et les nombreuses adaptations aux conditions de l'après-guerre, on admettrait un certain degré de souplesse dans l'application des régies des prix, et qu'on s'efforcerait d'abolir les régies qui ne sont plus nécessaires ni opportunes.

Les événements qui se sont produits peu après la fin des hostilités n'ont pas été défavorables. Le chômage dû à la réadaptation n'a pas été aussi prononcé que certains le craignaient, la démobilisation s'est effectuée rapidement et relativement sans à-coups et l'on a réussi à éviter l'inflation aussi bien que la déflation. Il s'est produit une augmentation notable des approvisionnements de certaines marchandises et de certains services que les civils peuvent se procurer, et cette augmentation sera encore plus marquée dans un avenir prochain, dès qu'on aura satisfait aux besoins spéciaux des démobilisés. En ce qui a trait à certaines autres denrées, toutefois, diverses interruptions en ont grandement contrecarré la production et la distribution.

En décembre dernier, en approuvant la loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, le Parlement a reconnu que les conditions économiques critiques d'alors continueraient de mettre en danger l'économie canadienne pendant au moins une autre année et qu'il faudrait proroger certaines mesures comme les régies des prix et le rationnement. La plupart d'entre nous espéraient que la situation qui rendait ces régies nécessaires s'améliorerait graduellement. Cependant, au cours des derniers mois, une suite d'événements d'une gravité croissante ont mis en danger notre programme de stabilisation nationale.

La plus grande menace à la stabilité des prix au Canada est sans doute l'augmentation des prix aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, dans d'autres pays. L'avenir de la régie des prix aux Etats-Unis est encore confus et incertain. Sans vouloir prédire ce qui se produira dans le domaine législatif, des événements récents semblent indiquer d'autres augmentations de prix dans ce pays. Sans parler de ce qui s'est produit au Congrès des Etats-Unis, il n'en reste pas moins que les prix montent graduellement dans ce pays depuis quelque temps et sont déjà à un niveau de beaucoup supérieur à celui des prix de notre pays si nous les comparons avec ceux d'avant la guerre. En raison des liens commerciaux étroits qui existent entre le Canada et les Etats-Unis, cette augmentation a naturellement occasionné une forte tendance à la hausse des prix au Canada, et nous avons

[Le très hon. M. Ilsley.]

essayé de la maîtriser ou de la neutraliser le mieux possible. Le relèvement des prix dans d'autres pays a eu le même effet, mais dans une mesure moindre, que celle qui s'est produite aux Etats-Unis. La majoration des prix à l'importation tend à relever nos frais de production et de subsistance, sauf dans la mesure où elle est compensée par des subventions d'Etat ou absorbée directement par les importateurs ou distributeurs canadiens. De même, chaque relèvement à l'étranger des cours de nos produits d'exportation appelle une hausse des prix domestiques des mêmes produits. Il tend à diriger une plus forte partie des denrées en cause vers les marchés extérieurs et, partant, nous force à raffermir notre réglementation de la distribution, afin d'assurer à notre population des approvisionnements suffisants.

Si la plus puissante menace à la stabilité de nos cours nous vient d'en dehors de nos frontières, la situation au pays n'est pas sans présenter certaines difficultés. Les tendances à la hausse qui se manifestent aujourd'hui dans presque tous les autres pays contribuent aussi à majorer les prix chez nous. La plupart des majorations de prix autorisés ces derniers mois et dont le public s'est naturellement fort inquiété, nous étaient imposées par des frais accrus de production (main-d'œuvre, matière première et autres) qui se font sentir depuis cinq ans. De plus, la rareté persistante de matériaux et de certaines catégories d'ouvriers tend à accroître les prix de revient et, partant, à relever encore les prix de vente.

Dans d'autres cas, les majorations s'imposaient pour mousser la production d'articles moins lucratifs par des entrepreneurs qui avaient le choix entre ceux-là et d'autres plus avantageux à fabriquer. La suppression ou la réduction des subventions sur certains produits d'importation et du pays a également provoqué des majorations de prix depuis quelques mois.

D'autre part, il est évident, à quiconque y réfléchit, que l'embauchage et la puissance d'achat du consommateur s'étant maintenus à un niveau élevé la demande de marchandises s'est sans cesse accentuée depuis la fin de la guerre. Vu cette situation, bon nombre de denrées sont encore rares, ce qui exerce une pression additionnelle sur les prix qui ont tendance à monter.

La hausse présente et future des prix à l'étranger, la rareté des denrées importées dont nous avons un besoin urgent, les retards dans la production domestique, ajoutés aux difficultés que présente l'établissement de régies efficaces en période de transition, constituent une menace à la régie des prix en notre pays,